

Aux milieux et organisations
concernés par la vie
des établissements scolaires

Moudon, le 4 octobre 2021

Conseil d'établissement

Madame, Monsieur,

Le Comité de direction de notre association est chargé d'inviter les représentants des milieux et organisations concernés par la vie des établissements scolaires primaire et secondaire de Moudon-Lucens et environs pour la mise en place du Conseil d'établissement de la législature 2021-2026.

Le Conseil d'établissement est composé de 16 membres, élus pour une durée de 5 ans et rééligibles. La répartition est la suivante:

- 4 représentants des autorités communales
- 4 représentants des parents d'élèves
- 4 représentants des milieux et organisations concernés par la vie des établissements
- 4 représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement

Le Conseil se réunit au moins trois fois par an pour participer à l'insertion des établissements scolaires dans la vie locale et veiller à la cohérence de la journée de l'enfant-élève en formulant des propositions à l'intention des instances compétentes. Il permet l'échange d'informations et de propositions entre les différents acteurs de la vie des élèves.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter la page Internet de notre association et le règlement du Conseil d'établissement: <http://www.aismle.ch/conseil-d-etablissement-fr23.html>.

Vous êtes également invités à une séance d'information lors de laquelle les représentants des parents d'élèves seront élus:

le jeudi 18 novembre 2021 à 20h00
au réfectoire du Collège de l'Ochette, av. de Lucens 3b, 1510 Moudon
Attention, pass sanitaire obligatoire

Si vous souhaitez participer au Conseil des établissements primaire et secondaire de Moudon-Lucens et environs, nous vous prions de bien vouloir nous faire part de votre candidature **d'ici au 3 décembre prochain** au moyen du coupon-réponse ci-dessous, à nous renvoyer par courrier ou par email.

Les 4 représentants des milieux et organisations concernés seront désignés en concertation par les représentants des autorités intercommunales et par la direction des établissements dans le courant du mois de décembre.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

AI SMLE

Association Intercommunale Scolaire de Moudon-Lucens et Environs

Le Président
Vincent Bessard

La Secrétaire
Mireille Cudré-Mauroux

✂.....

Coupon à retourner à l'AI SMLE avant le 12 novembre 2021 par courrier ou email

Réunion du jeudi 18 novembre 2021 à 20h00 au réfectoire du Collège de l'Ochette

Nom la société ou association:

Adresse et n° de téléphone:

Adresse email (obligatoire):

Nom – prénom du/de la personne de contact:

Nous participerons à la réunion du 18 novembre 2021: OUI / NON

Nous déposons notre candidature pour une place au Conseil d'Etablissement: OUI / NON

Date: Signature: